M. Jouffray, rapporteur. - Département ! du Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune, 128 circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 19,640, dont le quart est de 4,910.

Nombre des votants, 16,312.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 176. Suffrages exprimés, 16,136, dont la majorité absolue est de 8,068.

Ont obtenu:

MM. Déprez (André-Louis)... 10.663 voix. de Glercq..... 5.474

- M. Déprez (André-Louis) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue ues suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Déprez (André-Louis), faisant partie de l'assemblée départementale du Pas-de-Calais et étant né le 23 juin 1839, satisfait donc aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8e bureau sont adoptées. - M. Déprez est admis.)

M. Morin-Latour, rapporteur.—Département du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 14,132, dont le quart est de 3,533.

Nombre des votants, 11,278.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 87. Suffrages exprimés, 11,197, dont la majorité absolue est de 5,640.

Ont obtenu:

MM.	Ribot	6.09	2 voix.
	Dunamer		2
100	Leiebvre	du Preÿ 4.49	1

M. Ribot (Alexandre-Félix) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au

quart des électeurs inscrits. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Ribot, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la 10i.

Votre 8º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 8° bureau sont adoptées. - M. Ribot est admis.)

M. Lagrange, rapporteur. - Département de Saône-et-Loire, arrondissement de Chaion-sur-Saône, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 21,144, dont le quart

est de 5,286. Nombre des votants, 15,335. Bulletins blancs et nuls à déduire, 92.

Suffrages exprimés, 15,247, dont la majo-

rité absolue est de 7,624.

	Ont obtenu:		
MM.	Gillot (Léon)	8.078	voix.
	Petiot	6.616	mil
	Fondet	539	

M. Gillot (Léon) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des electeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Gillot (Léon), étant membre du

conseil général de Saône-et-Loire et maire de Sevrey, satisfait aux conditions d'âge et de nationallté exigées par la loi.

Votre 8e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8° bureau sont adoptées. — M. Gillot est admis.)

M. Guéguen, rapporteur. — Département du Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 24,222, dont le quart est de 6,055.

Nombre des votants, 18,353.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 221. Suffrages exprimés, 18,224, dont la majorité absolue est de 9,113.

Ont obtenu:

MM.	Laville	7.823 voix.
	Gomot	3.666 -
	de Morny	6.686 —

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé le 6 octobre à un second tour de scrutin, lequel a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 24,233. Nombre des votants, 18,157. Suffrages exprimés, 18,036.

Ont obtenu:

11.163 voix. de Morny..... 6.921 —

M. Laville a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre des voix. Les opérations se sont faites régulière-

ment. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Laville (André-Gilbert) ayant déjà fait partie des Assemblées législatives satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8º bureau sont adoptées. - M. Laville est admis.

M. Guéguen, rapporteur. - Département du Puy-de-Dôme, arrondissement de Thiers.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 24,597, dont le quart est de 6,149.

Suffrages exprimés, 17,886, dont la majo-

Nombre des votants, 18,034. Bulletins blancs et nuls à déduire, 148.

rité absolue est de 8,944.

Ont obtenu:

MM.	Duchasseint	10.368	voix
	Chevassu	3.103	
	Fouilleul	4.421	-
	Voix perdues	164	-

M. Duchasseint a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au loi. dossier. M. Duchasseint ayant déjà fait partie des Assemblées législatives satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 8e bureau sont adoptées. - M. Duchasseint est admis.)

M. Bourgeois (Jura), rapporteur. - Département du Rhône, 5° arrondissement de Lyon, 6e circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 13,482, dont le quart est 2,370.

Nombre des votants, 9,431. Bulletins blancs ou nuls, 78. Suffrages exprimés, 9,353.

Ont obtenu:

MM.	Guillaumou	4.191	voix
A TABLE	Thévenet (Antoine)	2.497	-
-500	Duquaire	2.663	-
ALC: NO.	Mazoyer	2	

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé, le 6 octobre suivant, à un 2° tour de scrutin, lequel a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 13,482.

Nombre des votants, 7,551. Bulletins blancs et nuls à déduire, 131. Suffrages exprimés, 7,420.

Ont obtenu:

Guillaumou (Napoléon -Louis)..... 5.034 voix. Bourgeon..... 2.361 -Duquaire..... Thévenet (Antoine) 131 — Coussot-Dullié.....

M. Guillaumou (Napoléon-Louis) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Guillaumou, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 8e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8e bureau sont adoptées. — M. Guillaumou est admis.)

M. Clausel de Coussergues, rapporteur. - Département du Rhône. Lyon, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 12,847, dont le quart

est de 3,212. Nombre des votants, 9,377.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 76. Suffrages exprimés, 9,301, dont la majorité absolue est de 4,651.

Ont obtenu:

MM!	Burdeau	5.998	voix.
L. H. S.	Putinier	1.564	
STATE OF	Fagot		
	Chauliaux	483	Turk to
	Gindre	1	-
	Blain	1	

M. Burdeau a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Burdeau, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la

Votre 8e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 8e bureau sont adoptées. — M. Burdeau est admis.)

M. Clauzel, rapporteur. - Département du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 22,127, dont le quart est de 5,532.

Nombre des votants, 19,049.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 100. Suffrages exprimés, 18,949, dont la majorité absolue est de 9,475.